

Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M.R.C. de l'Érable
Province de Québec
Canada

A V I S P U B L I C

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Lors d'une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste qui sera tenue le **13 avril 2021**, à compter de 20h00, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	1565, chemin des Chalets Ouest, Saint-Pierre-Baptiste
Référence cadastrale :	Lot 5 660 242
Nom du requérant :	M. Daniel Brodeur, M. Pierre Bernier
No dossier :	2021-012
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché résidentiel en cours avant, soit à 7.95 mètres de la limite de propriété avant, alors que la résidence est à 14.10 mètres de cette même limite.
Règlement(s) visé(s) :	Article 5.2.5.1.h) du règlement de zonage 250-A qui spécifie qu'un seul garage détaché est permis en cour avant si la cour avant est égale ou supérieure à 15 mètres et que l'implantation du garage respecte la marge de recul avant prescrite à la grille des spécifications par zone.

Cette séance du Conseil municipal se tiendra à la salle du Conseil, située au 525, route de l'Église à Saint-Pierre-Baptiste.

Selon l'évolution du COVID et par ordre du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance sera à huis clos.

Toutes personnes et organismes ainsi que tout intéressé qui désirent s'exprimer ou s'informer relativement à ces demandes peuvent dès maintenant se faire entendre en communiquant par téléphone au bureau municipal au 418-453-2286 les mardis et mercredis de 8h00 à 17h00, ou par courriel à dg@saintpierrebaptiste.qc.ca

DONNÉ à Saint-Pierre-Baptiste, ce 23^e jour du mois de mars, de l'an deux mille vingt et un.

Marc Fournier
Directeur général /secrétaire-trésorier